

Migration: la Suisse toujours plus restrictive

Par Feriel Mestiri

L'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers estime que la Suisse mène une politique toujours plus prohibitive

La régularisation des sans-papiers n'est pas une priorité pour les cantons alémaniques. Les statistiques de l'Office fédéral des migrations (ODM) révèlent un fossé entre Suisses alémaniques et romands. Entre 2001 et 2008, sur les 1985 demandes de régularisation déposées par l'ensemble des cantons auprès de l'ODM, 88% proviennent des cantons de Genève et Vaud – 98% en 2009. Entre ces mêmes dates, l'ensemble de la Suisse alémanique a effectué 120 demandes, dont 10 pour le canton de Zurich. Sur l'ensemble, près de la moitié a été rejetée par l'ODM, entrant en contradiction avec les autorités cantonales.

Ce constat relevé mardi à Genève par l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE), à quelques semaines de la votation sur l'initiative pour le renvoi des délinquants étrangers, veut «montrer que l'initiative de l'UDC joue sur les peurs», selon le pasteur Philippe Nussbaum, président de l'ODAE. «Pour un petit délit ici, le délinquant risque la mort chez lui. Il y a donc une proportionnalité de la faute à considérer», rajoute-t-il.

Un rapport réalisé par le coordinateur de l'observatoire, Aldo Brina, relève notamment une tendance générale de la part des autorités suisses à placer la barre toujours plus haut face aux requérants d'asile. Selon lui, «la Suisse s'est engagée dans une traque sans fin aux abus et applique de façon mécanique l'accord de Dublin». A contre-courant de l'image d'une Suisse trop laxiste reflétée par l'UDC, Aldo Brina accuse la Suisse de «multiplier les entorses aux droits fondamentaux des migrants tout en persistant à vouloir conserver une image humanitaire».

Cesla Amarelle, professeur au Centre de droit des migrations à l'université de Neuchâtel, dénonce le «fardeau de la preuve», exigé du requérant. «La Suisse doit effectuer son travail de vérification.» La moindre imprécision dans un récit peut suffire à discréditer une demande.